



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Gérard GINAC - 1er Adjoint au Maire** à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2024.

PRESENTS :

M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Xavier LEMOINE (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Franck BARTH (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE PAUL ELUARD - MODIFICATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE DES MARCHES DE TRAVAUX

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

Le coût prévisionnel et définitif du projet ayant été validé par le conseil municipal le 13 décembre 2023, le maître d'œuvre a effectué les études de projet et constitué le dossier de consultation des entreprises.

La Commune a procédé, par la suite, à la consultation des entreprises de travaux. A l'issue de cette consultation, il s'avère que tous les lots ne sont pas pourvus et pour les lots ayant fait l'objet d'une offre, le montant total des offres les moins-disantes est supérieur au coût prévisionnel de la maîtrise d'œuvre.

Pour plusieurs lots, aucune offre n'a été remise (lots n°2, 7, 10 et 11). A cet effet, ces lots pourront être conclus sans publicité préalable et sans mise en concurrence avec des entreprises ayant acceptées de réaliser ces travaux.

Toutefois, les négociations en cours avec toutes les entreprises concernées démontrent que le montant des contrats de travaux sera supérieur à l'estimation de la maîtrise d'œuvre.

DEL2024_06_118

En effet, plusieurs lots sont impactés par la fluctuation des cours de certains matériaux (bois, aluminium, acier ...) qui ne cesse d'augmenter.

Aussi, il est proposé aux membres du conseil municipal de réévaluer l'enveloppe financière des marchés de travaux à 3 600 000 € HT.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1, L. 2122-1, R. 2123-1 à R. 2123-7, et R. 2122-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2023 fixant le coût prévisionnel définitif pour la rénovation énergétique et l'extension de l'école maternelle Paul Eluard à 2 950 803 € HT (valeur du mois de novembre 2023),

Considérant que le marché de travaux qui résultera de la consultation devra respecter le coût prévisionnel et définitif réactualisé au moment de la passation des marchés de travaux conformément à l'article 11.1 « jusqu'à la passation des marchés de travaux » du CCAP du contrat de maîtrise d'oeuvre afin de tenir compte de l'évolution du contexte économique,

Considérant que le présent marché est alloué de la manière suivante :

- lot n°1 "Installation de chantier /démolition / gros-oeuvre / structure bois",
- lot n°2 "Pierre massive",
- lot n°3 "Couverture / étanchéité",
- lot n°4 "Revêtement des façades",
- lot n°5 "Menuiseries extérieures / occultations / serrurerie / métallerie",
- lot n°6 "Cloisons / doublages / plafonds suspendus / menuiseries intérieures",
- lot n°7 "Chauffage / ventilation / plomberie / sanitaires",
- lot n°8 "Electricité CFO-CFA / SSI",
- lot n°9 " Revêtements de sol / revêtements muraux / peinture",
- lot n°10 "Ascenseur",
- lot n°11 "VRD / aménagements extérieurs / jeux pour enfants".

Considérant qu'après lancement de la consultation des marchés de travaux, il s'avère que le montant des offres les moins-disantes excède le coût prévisionnel définitif,

Considérant que ces écarts sont dus à une conjoncture défavorable (augmentation forte des coûts de certains matériaux tels que le bois, l'aluminium, l'acier),

Considérant qu'il convient de réévaluer l'enveloppe financière des marchés de travaux en tenant compte des fluctuations liées à l'approvisionnement de matière première pour permettre la réalisation de la présente opération,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De réévaluer l'enveloppe financière des marchés de travaux à 3 600 000 € HT,
2. D'autoriser la conclusion des contrats de travaux y afférent,

DEL2024_06_118

3. De dire que la dépense est prévue au budget.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 02/07/2024
Au Représentant de l'Etat

Publié le 02/07/2024
Montfermeil, le 02/07/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)